



(ex-Infogrames Entertainment)

Société anonyme au capital de 12 975 860 euros

Siège social : 1 place Verrazzano, 69252 Lyon Cedex 09 – France

341 699 106 RCS Lyon

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions de nature ordinaire et extraordinaire

EXPOSE DETAILLE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2009

Exposé des résolutions à titre ordinaire :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 (première résolution)

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans ces comptes.

Nous vous demandons en conséquence de donner aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Les comptes sociaux et le rapport des Commissaires aux comptes sont mis à la disposition des actionnaires.

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 (deuxième résolution)

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Nous vous demandons en conséquence de donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sont mis à la disposition des actionnaires.

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2009, tel que ressortant des comptes annuels (troisième résolution)

Nous vous demandons de constater que les pertes de l'exercice social de douze mois clos le 31 mars 2009 s'élèvent à la somme négative de 165.095.171,55 €, et de décider d'affecter lesdites pertes au compte « Report à nouveau » qui s'élèverait, après cette affectation, à la somme négative de 165.095.171,55 €

Nous vous demandons de prendre acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Mention rectificative apportée à la résolution d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2008 approuvée par l'assemblée générale du 25 septembre 2008 (quatrième résolution)

Nous vous demandons de prendre acte et décider, en tant que de besoin, que dans le cadre de la troisième résolution approuvée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 septembre 2008 - Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2008, tel que ressortant des comptes annuels - :

- le compte « Prime de conversion » s'élevait avant affectation à 108 366 734 € au lieu de 84 997 488 € ; et
- le compte « Prime d'émission » s'élevait après affectation à 145 631 934 € au lieu de 167 647 172 €.

Ratification de la cooptation de Messieurs Eugène I. Davis, Frank E. Dangeard et de The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited (représenté par Monsieur Jeffrey Lapin) en qualité d'administrateurs (cinquième à septième résolutions) ; renouvellement des mandats de Messieurs Frank E. Dangeard, David Gardner et Pascal Cagni en qualité d'administrateurs (huitième à dixième résolutions)

Nous vous proposons de ratifier les nominations en qualité d'administrateurs de Messieurs Eugène I. Davis, Frank E. Dangeard et de The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited (représenté par Monsieur Jeffrey Lapin). Ces cooptations ont été décidées par votre Conseil d'administration à titre provisoire ; elles sont intervenues à la suite de démissions d'administrateurs, et ce pour le temps restant à courir du mandat de l'administrateur démissionnaire concerné (à l'exception de Monsieur Eugène I. Davis qui a démissionné le 15 mars 2009).

En outre, les mandats d'administrateurs de Monsieur Frank E. Dangeard (sous condition suspensive de la ratification de sa cooptation) et de Messieurs David Gardner et Pascal Cagni (sous condition de l'adoption de la quinzième résolution) venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009, nous vous demandons de bien vouloir renouveler leurs mandats pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Si les résolutions cinq à dix sont adoptées, le conseil d'administration sera composé de la manière suivante :

- Monsieur Frank E. Dangeard, Administrateur, Président non exécutif du Conseil d'administration ;

- Monsieur Dominique D'Hinnin, Administrateur indépendant, Vice-président du Conseil d'administration ;
- Monsieur David Gardner, Administrateur, Directeur Général Exécutif,
- Madame Gina Germano, Administrateur,
- Monsieur Didier Lamouche, Administrateur indépendant,
- Monsieur Pascal Cagni, Administrateur indépendant,
- Monsieur Michel Combes, Administrateur indépendant,
- Monsieur Phil Harrison, Administrateur
- The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited (représenté par Monsieur Jeffrey Lapin).

Vous trouverez ci-dessous les renseignements concernant ces administrateurs :

Les personnes physiques ou morales qui ont été membres du Conseil d'administration au cours de la période allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 sont les suivantes :

| Nom | Date de nomination | Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)* | Principale fonction au sein de la Société | Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société | Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années |
|--------------------|--------------------|---|--|--|--|
| Frank E. Dangeard | 15 mars 2009 | 2009 L'assemblée générale approuvant les comptes de 2009 se prononcera sur son renouvellement pour une durée de 4 ans* | Administrateur et Président du Conseil d'administration depuis le 15 mars 2009 | | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> de septembre 2002 à septembre 2004 : Directeur Général Adjoint de France Telecom ; de septembre 2004 à février 2008 : Président Directeur Général de Thomson. <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Exécutif de Harcourt ; <p><u>Administrateurs des sociétés suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Calyon (Groupe Crédit Agricole), Electricité de France (EDF), Moser Baer (India), Sonacom (Portugal), Symantec (USA). Membre ou président de comités stratégiques de nombreuses sociétés internationales et organisations non-gouvernementales. |
| Dominique D'Hinnin | 22 novembre 2005 | 2011 | Administrateur et depuis le 15 mars 2009 Vice-président du Conseil d'administration Président du Comité d'audit | Depuis 1998 : Directeur financier du Groupe Lagardère | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Hachette Filipacchi Medias : représentant permanent de Lagardère SCA au conseil d'administration (société transformée en SAS le 25 octobre 2006), Lagardère Télévision Holdings (SA) : Président Directeur Général jusqu'en janvier 2007, Legion Group (SA) : administrateur jusqu'en mai 2007, Lagardère Management, INC. (USA) : administrateur jusqu'en octobre 2007, Hachette Holding (SAS) : membre du conseil de surveillance jusqu'en décembre 2007, Financière de Pichat (SAS) : membre du conseil de surveillance, Newsweb (SA) : Président et membre du conseil de surveillance. <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur Général d'Ecrinvest 4 SA. Président d'Eole SAS. Administrateurs de Hachette SA, Lagardère ressources SAS, SOGEADE Gérance SAS, Lagardère Entertainment SAS, Hachette Livre SA, Le Monde Interactif SA, Lagardère North America, Inc. |

| Nom | Date de nomination | Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)* | Principale fonction au sein de la Société | Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société | Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années |
|---------------|--------------------|---|--|---|---|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Représentant permanent de Hachette SA au conseil d'administration de Lagardère Active Broadcast. Membre du conseil de surveillance de Lagardère Active SAS, Lagardère Services SAS, Lagardère Sports SAS, Financière de Pichat et Cie SCA, Matra Manufacturing & Services SAS. Membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit du Monde SA, Canal + France SA. Membre du conseil de surveillance de European Aeronautic Defence and Space Company – EADS NV (Pays-Bas) et EADS Participations B.V. (Pays-Bas). Membre du conseil d'administration et Président du Club des Normaliens dans l'Entreprise. Membre du conseil d'administration et Trésorier de la Fondation de l'Ecole Normale Supérieure. Membre du conseil d'administration et Président de l'Institut d'expertise et de prospective de l'Ecole Normale Supérieure. Président du Club de Trente. |
| David Gardner | 30 janvier 2008 | 2009* (2013 en cas de renouvellement) | Administrateur et Directeur général depuis le 30 janvier 2008 | N/A | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De 2004 à août 2007 : Vice-président de International Publishing puis Vice-président exécutif et Directeur des Opérations Studios d'Electronic Arts. <p>Administrateurs des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> EA General Partner Limited, EA International (Studio et Publishing) Ltd. Directeur exécutif d'Electronic Arts Inc. |
| Phil Harrison | 2 mars 2008 | 2012 | Administrateur et jusqu'au 25 mai 2009 Directeur général délégué | N/A | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De 2000 à 2008 : Président de Worldwide Studios et responsable du département développement jeux vidéos de PlayStation chez Sony Computer Entertainment, Inc. Sony Computer Entertainment Europe Ltd. : Vice-président exécutif. Polyphony Digital, Inc. Director. |
| Pascal Cagni | 13 juin 2008 | 2009* (2013 en cas de renouvellement) | Administrateur indépendant | Depuis 2000 : Directeur général et Vice-président EMEIA (Europe, Middle East, India & Africa) d'Apple | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> En 2006 : Administrateur indépendant de Egg Plc. <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Banque Transatlantique (Crédit Mutuel / CIC) : Administrateur indépendant. |

| Nom | Date de nomination | Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)* | Principale fonction au sein de la Société | Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société | Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années |
|------------------------------|--------------------|---|--|--|---|
| Didier Lamouche | 26 novembre 2007 | 2012 | Administrateur indépendant | Depuis 2005 : Directeur Général du Groupe Bull | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De 2003 à décembre 2004 : Vice-président en charge des opérations semi-conducteurs au sein d'IBM, De 2005 à 2006 : Administrateur de Cameca. <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Depuis le 2 décembre 2004 : Administrateur du Groupe Bull, Depuis février 2005 : Directeur Général du Groupe Bull, Depuis le 1er juillet 2005 : Administrateur de Soitec, Depuis le 27 avril 2006 : Administrateur de STMicroelectronics. |
| Michel Combes | 27 septembre 2007 | 2012 | Administrateur indépendant et du 30 janvier 2008 au 15 mars 2009 Président du Conseil d'administration | Depuis octobre 2008 : Managing Director de Vodafone Group Services | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De janvier 2003 à 2006 : Directeur financier puis directeur exécutif et création de NEXT values au sein de France Telecom. De mai 2006 à octobre 2008 : Directeur Général de TéléDiffusion de France. Président du conseil d'administration des Pages Jaunes, Carlson Wagon-lit France. Administrateur d'Eurotunnel, Protravel, Fortuneo, Procapital, Sonaecom. Membre du conseil de surveillance de la banque Neufilize OBC et des sociétés Altamir et Equant (Pays-Bas). <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2006 : <ul style="list-style-type: none"> Président du conseil de surveillance d'Assystem SA ; Administrateur de Weather (Italia), Depuis 2007 : Membre du conseil de surveillance d'Europacorp. |
| Gina Germano | 15 novembre 2006 | 2010 | Administrateur | Depuis avril 2002 : Senior Portfolio Manager de BlueBay | <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p> <p><u>Administrateur des sociétés suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Concordia Bus AB, Cherry Luxembourg SA (Nybron), Teak Luxembourg SA (Nybron). |
| BlueBay Asset Management plc | 15 novembre 2006 | 2010 | Monsieur Jeff Lapin est représentant de BlueBay Asset Management et | N/A | <p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De 2002 à 2007 : <ul style="list-style-type: none"> Take Two Interactive Software Managing Director, |

| Nom | Date de nomination | Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)* | Principale fonction au sein de la Société | Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société | Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années |
|--|--------------------|---|---|--|--|
| Représenté par Jeff Lapin depuis le 3 décembre 2007 | | | depuis le 15 mai 2009 Directeur des Opérations | | <ul style="list-style-type: none"> o RazorGator Interactive Group Managing Director. <u>Administrateur des sociétés suivantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 411 Web Interactive (USA), • In-Fusio (USA). |
| Eugene Davis | 23 janvier 2009 | Démission le 15 mars 2009 | Administrateur | Président du groupe de consultants Pirinate Consulting Group, LLC. | <u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur opérationnel de Total-Tele USA, • Directeur général d'Emerson Radio. • Président indépendant du conseil d'administration et président du comité d'audit de plus de quinze sociétés. |
| The BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) sarl | 16 janvier 2008 | Démission le 23 janvier 2009 | Monsieur Eli Muraidekh est représentant de BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) SARL | Gérant au sein de BlueBay European Special Situations | <u>Mandats et fonctions actuels :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Kiekert AG. |
| Représenté par Eli Muraidekh depuis le 16 janvier 2008 | | | | | |

*Soumis à l'approbation par l'Assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2009 de la résolution qui sera proposée et visant à Modification le premier paragraphe de l'article 14.4 – Conseil d'administration - des statuts, réduisant ainsi avec effet immédiat la durée des administrateurs de six à quatre ans.

Approbation des conventions règlementées intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice ou postérieures à celui-ci (onzième et douzième résolutions)

Nous vous invitons à prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes mis à la disposition des actionnaires et à approuver les conventions qui y sont mentionnées en statuant, d'une part, sur les conventions règlementées conclues entre la Société et The BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.a.r.l et BlueBay Asset Management plc et/ou leurs sociétés affiliées et, d'autre part, sur les autres conventions règlementées.

Approbation des engagements bénéficiant à Monsieur Frank E. Dangeard pris en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (treizième résolution)

Nous vous invitons à prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes mis à la disposition des actionnaires et à approuver ledit rapport et les engagements qui y sont mentionnés bénéficiant à Monsieur Frank E. Dangeard pris en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société (quatorzième résolution)

Afin de donner à la Société la possibilité de procéder éventuellement à des rachats d'actions, nous vous demandons, de renouveler l'autorisation précédemment accordée par votre Assemblée générale du 25 septembre 2008, dans sa dix-neuvième résolution, dont la Société n'a pas fait usage au cours de l'exercice passé.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'administration, s'il le décidait, d'acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du montant total des actions composant le capital de la Société à la date à laquelle le Conseil ferait usage de cette délégation, étant toutefois précisé que le nombre maximum d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10% du capital (soit à titre indicatif au 30 juin 2009, 1 297 586 actions pour un montant maximal théorique de 15,57 millions d'euros). Le Conseil d'administration aurait la faculté de déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 12€ par titre, ce prix étant ajusté en fonction des opérations sur le capital.

Ces achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs de ce programme de rachat d'actions étant :

- la remise de titres par quelque moyen que ce soit (cession, transfert, échange, etc.) dans le cadre d'opération de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'attribution, lors de l'exercice, de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à des actions existantes de la Société ;
- l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, de plan d'épargne entreprise, ou toute autre modalité prévue par la législation en vigueur ;
- d'assurer la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ;
- l'annulation des actions.

Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée.

Exposé des résolutions à titre extraordinaire :

Modification du premier paragraphe de l'article 14.4 – Conseil d'administration - des statuts (quinzième résolution)

Afin de réduire à quatre ans la durée du mandat des membres du conseil d'administration conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, nous vous invitons à décider de modifier le premier paragraphe de l'article 14.4 – Conseil d'administration - des statuts qui serait désormais rédigé comme suit : « *Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour une durée de quatre ans.* » Le reste de l'article serait inchangé.

Cette modification sera d'effet immédiat sur les mandats en cours.

Il vous est demandé de constater en conséquence la réalisation de la condition suspensive visée aux septième, huitième, neuvième et dixième résolutions ci-dessus.

Modification du dernier paragraphe de l'article 16 – Pouvoirs du Conseil d'administration – Direction Générale – des statuts (seizième résolution)

L'obligation faite aux administrateurs de détenir des actions de leur société ayant été supprimée par la loi n°2008-776 de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, nous vous invitons à décider de modifier le dernier paragraphe de l'article 16 – Pouvoirs du Conseil d'administration – Direction Générale – des statuts, de sorte que le règlement intérieur auquel renvoyaient les statuts ne fasse plus référence au nombre minimum d'actions de garantie que doivent détenir les administrateurs.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (dix-septième résolution)

Afin que le Conseil d'administration puisse bénéficier de la flexibilité offerte par l'Ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009 d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offres auprès d'investisseurs qualifiés, nous vous invitons à approuver la dix-septième résolution.

Nous vous précisons que le montant de cette délégation s'imputerait sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la deuxième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2009 et que les dates d'échéance seraient identiques, à savoir jusqu'au 18 mars 2011.

Il est précisé que l'ensemble des délégations autorisées par l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2009 demeurent valables.

Délégation au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (dix-huitième résolution)

Il vous est demandé de vous prononcer sur la délégation à votre Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de € 3.000.000 (trois millions d'euros) par émissions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise ou de groupe ou d'un produit collectif d'épargne retraite.

Votre Conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette délégation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des actions et le cas échéant des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités d'émission qui seraient réalisées, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions et des autres titres donnant accès au capital de la Société, demander l'admission en bourse des valeurs mobilières créées partout où il aviserait.

Votre conseil rappelle que le fait pour les actionnaires de se prononcer sur la présente résolution a pour effet de satisfaire aux prescriptions des articles L 225-129-6 du code de commerce et L 443-5 du code du travail, au regard de l'obligation de consultation des actionnaires à l'occasion d'une autorisation ou d'une décision d'augmentation de capital, telles que celles prévues par la deuxième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2009. Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée.

Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés liées (dix-neuvième résolution)

Afin de fidéliser les membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société, nous vous invitons à autoriser le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites nouvelles ou existantes de la Société, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société, ainsi que des sociétés et des groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Il appartiendrait au Conseil d'administration de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourrait représenter plus de 10 % du capital social de la Société à la date à laquelle le Conseil ferait usage de cette autorisation.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition. Le conseil d'administration aurait la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

S'agissant des actions gratuites à émettre, nous vous invitons à prendre acte que cette décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélatrice des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée.

La durée de validité de cette autorisation serait fixée à trente-huit mois, à compter de l'assemblée générale.

Nous vous invitons à déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de cette autorisation, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social (vingtième résolution)

Il ressort de l'examen des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2009 tels qu'approuvés à la première résolution que les capitaux propres qui s'élèvent à la somme négative de 4.370.963,67 euros sont inférieurs à la moitié du capital social qui s'élève à 12.975.860 euros.

Nous vous demandons en conséquence d'approuver la présente résolution et donc de décider de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et de poursuivre l'activité de la Société en application des dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 1 du Code de commerce.

Nous vous invitons par ailleurs à prendre acte du fait que la Société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est-à-dire au plus tard le 31 mars 2012, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

A titre ordinaire et extraordinaire :

Pouvoirs pour formalités (vingt-et-unième résolution)

Il vous est demandé de confier tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'Assemblée générale, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Si l'ensemble de ces propositions vous agréé, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions ci-jointes.